



PROTEGE



# Atelier territorial PROTEGE sur les Zones de pêche réglementée de Polynésie française du 2 au 4 mai 2022

## Rapport de capitalisation

Comité français de l'UICN

Juin 2022



Le projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes, PROTEGE, est un projet intégré qui vise à réduire la vulnérabilité des écosystèmes face aux impacts du changement climatique en accroissant les capacités d'adaptation et la résilience. Il cible des activités de gestion, de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique et de ses éléments en y associant la ressource en eau. Il est financé par le 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement (FED) au bénéfice des territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, de Pitcairn et de Wallis et Futuna.

L'objectif général du projet est de construire un développement durable et résilient des économies des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) face au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

Le premier objectif spécifique vise à renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire. Il est décliné en deux thèmes :

- Thème 1 : la transition agro-écologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité ; les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable.
  - Thème 2 : les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique.

Le second objectif spécifique veut renforcer la sécurité des services écosystémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité. Il se décline également en 2 thèmes :

- Thème 3 : l'eau est gérée de manière intégrée et adaptée au changement climatique
- Thème 4 : les espèces exotiques envahissantes sont gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre.

La gestion du projet a été confiée à la Communauté du Pacifique (CPS) pour les thèmes 1, 2 et 3 et au programme régional océanien pour l'environnement (PROE) pour le thème 4, par le biais d'une convention de délégation signée le 26 octobre 2018 entre l'Union européenne, la CPS et le PROE. La mise en œuvre du projet est prévue sur 4 ans.

Ce rapport est cité comme suit :

Comité français de l'UICN, Direction des ressources marines, Communauté du Pacifique (2022), Rapport de capitalisation de l'atelier territorial PROTEGE sur les Zones de Pêche règlementées en Polynésie française, Tahiti, 33p.

*Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du Comité français de l'UICN et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.*

## Table des matières

<b>Résumé exécutif.....</b>	<b>5</b>
<b>Lexique.....</b>	<b>8</b>
<b>1. Introduction .....</b>	<b>9</b>
<b>1.1. Contexte .....</b>	9
<b>1.2. Objectifs de l’atelier.....</b>	9
<b>1.3. Méthodologie.....</b>	10
<b>1.4. Participants .....</b>	10
<b>2. Déroulement de l’atelier et compte rendu des sessions .....</b>	<b>11</b>
<b>2.1. Ouverture de l’atelier .....</b>	11
<b>2.2. Jour 1. Présentation des ZPR : État des lieux et solutions.....</b>	11
Immersion 1 : Gouvernance, concertation et animation des ZPR .....	11
Présentation de la ZPR de Mataiea (Teva I Uta) par Clément Verghnes.....	12
Immersion 2: Cogestion des ressources marines, suivi participatif et évaluation des ZPR .....	12
Présentation de la ZPR de Puohine par Armelle Masse .....	12
Présentation du rāhui de Tautira par Eric Pedupebe .....	12
Immersion 3: Surveillance participative, réglementation et contrôle .....	13
Présentation de la ZPR de Moorea par Hereiti Arapari-Opuu.....	13
Investigation 1 : « Cesser, Conserver et Créer » .....	14
<b>2.3. Jour 2. Proposition de mise en réseau des ZPR : Défis et opportunités .....</b>	19
Immersion 4 : Découvrir les réseaux existants et initiatives du Pacifique .....	19
Présentation des initiatives du Pacifique et du réseau LMMA (réseau des aires marines gérées localement) par Caroline Vieux .....	19
Présentation de KUA Hawaii par Kevin Chang, Presley Wann, et Maile Shannon .....	19
Présentation du réseau FLMMA (LMMA Fiji) en visioconférence.....	20
Investigation 2 : Défis et opportunités de la mise en réseau des ZPR polynésiennes .....	20
Investigation 3 : Quels objectifs pour notre réseau ? .....	22
<b>2.4. Jour 3. Un réseau polynésien des ZPR : orientations et perspectives .....</b>	23
Immersion 5: Découvrir les initiatives du Pacifique .....	23
Présentation de Jonathan Zeoula de Lytofishing, Nouvelle Calédonie .....	23
Investigation 4 : « Remue-méninges » pour notre réseau (quoi, qui, comment, quand).....	24

Quel nom pour notre réseau ? .....	31
Discussions sur les prochaines étapes .....	31
Discours de clôture par le ministre de la Culture, de l'Environnement, et des ressources marines .....	31
<b>3. Synthèse .....</b>	<b>32</b>
<b>4. Références.....</b>	<b>34</b>
Webographie: .....	34
Rapport:.....	34
Annexes : .....	34

## Résumé exécutif

Titre de l'étude	Rapport de capitalisation, Atelier territorial PROTEGE sur les Zones de pêche réglementée de Polynésie française
Auteurs	Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
Commanditaires	La Direction des ressources marines de la Polynésie française La Communauté du Pacifique
Editeurs	
Année d'édition du rapport	2022

Objectifs	<p>Dans le cadre du programme PROTEGE, la Direction des ressources marines (DRM) a souhaité permettre aux acteurs des Zones de Pêche Réglementée (ZPR) de Polynésie française de se rassembler pour la première fois, afin de partager leurs expériences et les solutions mises en œuvre localement pour la bonne gestion des ressources récifo-lagonaires des îles de Polynésie française. L'atelier, construit pour favoriser les échanges et la participation de tous, visait à capitaliser sur les bonnes pratiques de gestion et à discuter de l'opportunité et des défis de la mise en réseau des ZPR de Polynésie Française.</p>
Contexte	<p>Assurer la préservation et la durabilité des ressources marines, en associant les parties prenantes au processus de définition et de mise en œuvre de la gestion, est un enjeu majeur dans la région Pacifique. Le projet PROTEGE, financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par la Communauté du Pacifique (CPS), vise à promouvoir la coopération régionale pour la bonne gestion des ressources naturelles. La DRM, responsable de la gestion des ressources marines en Polynésie française, est chargée de la mise en œuvre de la thématique 2 de PROTEGE sur le territoire, visant à une gestion participative et intégrée des ressources halieutiques.</p> <p>Il existe aujourd'hui 35 ZPR en Polynésie française, s'inscrivant dans une grande diversité de contextes socio-économique, culturel et environnemental. Ces ZPR, aux tailles et moyens de gestion disponibles contrastés, font pourtant face à des problématiques similaires telles que la surveillance, la connaissance et le suivi des ressources, ou plus largement la mise en œuvre d'une gestion efficace conciliant les intérêts de leurs parties prenantes et la préservation des ressources pour les futures générations.</p> <p>La mise en réseau des gestionnaires des aires gérées et protégées a fait ses preuves dans le monde, permettant l'échange d'expériences et de solutions, la formation ou encore la mutualisation de moyens techniques. Elle permet la définition d'objectifs communs et la mobilisation des ressources nécessaires pour les atteindre.</p>
L'atelier en résumé	<p>La DRM et la CPS ont organisé du 2 au 4 mai 2022 un atelier participatif pour rassembler les acteurs des ZPR de tous les archipels de Polynésie française, mais aussi des acteurs de la cogestion et de la pêche dans le Pacifique. Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), fort de son expérience dans l'animation de réseau sur le territoire polynésien, a été retenu pour assurer la logistique de l'atelier et animer cette rencontre.</p>

	<p>Le programme de l'atelier proposait un schéma évolutif des interventions et tables rondes, permettant la co-construction par étape des idées tout au long des sessions de l'atelier.</p> <p>Le premier jour, des représentants des ZPR ont présenté les initiatives menées dans leur ZPR, suivi d'échanges et de débats. Un atelier participatif, sous forme de tables tournantes, a permis de capitaliser sur les problématiques communes, les bonnes pratiques et les solutions mises en oeuvre pour la bonne gestion des ressources récifo-lagonaires en Polynésie française.</p> <p>Le deuxième jour, les participants ont pu découvrir les initiatives du Pacifique grâce à des interventions d'acteurs de la cogestion des ressources marines et des réseaux du Pacifique. Des ateliers, organisés sous forme de réflexions par petits groupes, ont permis de valider l'opportunité de la mise en réseau des ZPR/Rahui de Polynésie française puis d'échanger sur les défis à relever et sur les objectifs à atteindre.</p> <p>Le troisième jour, les participants ont travaillé plus en détails sous forme de tables tournantes sur les activités du réseau, son format et son nom, puis ont discuté des prochaines étapes, posant les premières pierres d'un futur réseau.</p> <p>Tout au long de l'atelier, les participants ont pu échanger sur leurs traditions culturelles et sur l'importance de remettre les valeurs traditionnelles polynésiennes au centre de la gestion et de l'animation des ZPR/Rahui.</p>
<p>Résultats et conclusions</p>	<p>L'atelier a rassemblé 85 participants au cours de deux jours et demi (représentants des ZPR, des communes, des institutions de Polynésie française et des acteurs du Pacifique) (voir liste des participants en annexe).</p> <p>La représentation quasi-exhaustive des ZPR, avec des participants venus de 4 archipels de Polynésie française, et les échanges avec les acteurs du Pacifique ont permis de capitaliser sur les bonnes pratiques de gestion des ressources récifo-lagonaires et d'établir des fondations solides pour la création d'un potentiel réseau des ZPR/Rahui de Polynésie française.</p> <p>Des propositions d'objectifs, de format, d'activités et de nom pour ce réseau ont été formulées. Ainsi, les objectifs proposés ont été regroupés dans 5 grands objectifs préliminaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Se réapproprier et valoriser les valeurs polynésiennes et les savoirs ancestraux,</li> <li>-Partager les expériences, les connaissances et les compétences,</li> <li>-Préserver les ressources marines, la sécurité alimentaire et la santé de nos lagons pour nos enfants,</li> <li>-Te fenua e te miti : revenir à une gestion terre-mer,</li> <li>-Connaitre et faire connaitre les ZPR/Rāhui.</li> </ul> <p>Afin de simplifier les démarches administratives, un réseau informel a été proposé dans un premier temps, avec une perspective de se tourner vers un statut associatif à moyen terme. Ce réseau informel pourra être géré par le Conseil du réseau, réunissant un représentant par archipel.</p> <p>L'importance des sous-réseaux par archipel a été soulignée par un grand nombre de participants. Les sous-réseaux réuniront au moins deux représentants de chaque comité de gestion de chaque ZPR/rāhui de l'archipel, et se réuniront en fonction de besoins. Enfin, il a été décidé de manière collégiale de poursuivre le travail de réflexion en commençant par la création d'un groupe de travail. Cet atelier, premier évènement du genre en Polynésie française, a permis de créer des liens durables entre les acteurs des ZPR et de célébrer la richesse culturelle de nos</p>

	îles. Première étape de la mise en réseau, il devra être suivi d'actions concrètes dans les mois à venir, à l'initiative des ZPR et pour les ZPR, avec le soutien de la DRM.		
Evolutions	Numéro de version : 3	Date de la version	04/07/2022

## Lexique

Les présentations et sessions de travail ont été développées autour de notions clés pour la bonne gestion des ZPR. Ces notions ont été définies aux participants et sont retranscrites ci-dessous.

**Animation** : L'animation d'une ZPR représente les activités visant à faire vivre la ZPR et de créer du lien avec les acteurs de cette ZPR.

**Concertation** : La concertation est l'action de consulter et de discuter avec les acteurs avant une prise de décision. Elle se situe donc en amont de la création de la ZPR puis de toute action de gestion importante.

**Gestion participative et adaptative** : La gestion participative inclut la participation des acteurs dans le système de gestion, par exemple en les intégrant dans la planification, la prise de décision ou la mise en œuvre des actions de gestion. On dit d'une gestion qu'elle est adaptative si elle possède la capacité à s'adapter en fonction des résultats ou de nouvelles informations (contexte environnemental ou socio-économique).

**Gouvernance** : La gouvernance renvoie au système de prise de décision et de gestion d'une ZPR, qui peut comprendre le comité de gestion mais aussi la participation des parties prenantes.

**Suivi participatif** : Le suivi participatif peut comprendre les suivis écologiques, socio-économiques ou des usages, réalisés grâce à la participation et à l'implication des acteurs de la ZPR. Ces suivis alimentent des indicateurs, permettant d'évaluer l'efficacité de la ZPR sur des critères choisis (ex : taille des populations de poissons, importance des pressions, etc.) et permettant à terme d'orienter la gestion (ex : renforcement ou assouplissement de certaines règles).



## 1. Introduction

---

### 1.1. Contexte

La Polynésie française dispose d'une réglementation des pêches avec des règles applicables à l'ensemble du territoire. Elle prévoit néanmoins la possibilité de mettre en place des règles spécifiques, notamment des mesures plus restrictives en matière de pêche sur certaines zones marines délimitées appelées Zones de Pêche Réglementée (ZPR). Ces restrictions vont d'une limitation de l'utilisation de certains engins ou techniques de pêche jusqu'à l'interdiction totale de pêche. Cet outil est actuellement utilisé pour mettre en place une cogestion des ressources récifo-lagonaires par la Direction des Ressources marines (DRM) et les communes en impliquant les acteurs locaux. Les objectifs de gestion, les règles de pêche, le zonage et la durée sont définis en concertation avec les différentes parties prenantes. Pour la plupart des ZPR, un comité de gestion est créé et il est composé des principaux acteurs de l'île ou de la commune telles que les pêcheurs, les élus, les associations de protection de l'environnement, les confessions religieuses, les acteurs du tourisme ou d'autres secteurs d'activités, et le Pays. Ce comité de gestion est chargé d'assurer le suivi de la ZPR, d'informer les usagers de la réglementation en place, d'alerter l'administration centrale en cas de dysfonctionnement et de proposer des mesures de gestion.

Il existe aujourd'hui 35 ZPR en Polynésie française, s'inscrivant dans une grande diversité de contexte socio-économique, culturel et environnemental. Ces ZPR, aux tailles et moyens de gestion disponibles contrastés, font pourtant face à des problématiques similaires telles que la surveillance, la connaissance et le suivi des ressources, ou plus largement la mise en œuvre d'une gestion efficace conciliant les intérêts de leurs parties prenantes.

La mise en réseau des gestionnaires des aires gérées et protégées a fait ses preuves dans le monde, permettant l'échange d'expériences et de solutions, la formation ou encore la mutualisation de moyens techniques. Elle permet la définition d'objectifs communs et la mobilisation des ressources nécessaires pour les atteindre. Dans le Pacifique, les aires marines gérées localement (LMMA) sont un modèle de gestion locale par les communautés ou les gouvernements locaux, selon des pratiques traditionnelles et culturelles assurant le renouvellement et le maintien des ressources marines. Les gestionnaires et acteurs de ces espaces marins se réunissent au sein du Réseau des LMMA afin de partager leur expérience et de renforcer leurs capacités et efforts de gestion.

La DRM, dans le cadre du programme PROTEGE, souhaite permettre aux acteurs des ZPR de se rassembler afin de partager leurs expériences et d'échanger sur les solutions mises en œuvre localement, avec une perspective de mise en réseau qui pourrait se faire à l'initiative des gestionnaires des ZPR, répondant ainsi à leurs besoins et leurs attentes spécifiques.

C'est pourquoi la DRM et la CPS ont souhaité organiser du 2 au 4 mai 2022 un atelier participatif pour rassembler l'ensemble des acteurs des ZPR de tous les archipels de Polynésie française, mais aussi des acteurs de la cogestion et de la pêche dans le Pacifique. Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), fort de son expérience dans l'animation de réseau sur le territoire polynésien, a été retenu pour assurer la logistique et animer cette rencontre.

### 1.2. Objectifs de l'atelier

L'atelier avait pour objectif de permettre, pour la première fois, la rencontre de tous les représentants de ZPR afin d'initier les échanges sur les solutions mises en œuvre localement et de définir ensemble des objectifs long terme pour la bonne gestion des ressources marines des îles de Polynésie française. L'atelier avait également pour objectif de discuter collégialement de l'opportunité et des défis de la mise en réseau, afin de construire les bases de la création du réseau des ZPR de Polynésie Française.

### 1.3. Méthode

L'organisation et l'animation de l'atelier avaient pour objectifs de favoriser le partage d'expérience, les réflexions communes et l'émergence de solutions partagées. L'approche méthodologique a été construite en concertation entre la DRM, la CPS et le Comité français de l'UICN afin de correspondre aux besoins et à l'identité à la fois des organisateurs, et de l'ensemble des participants.

Le programme de l'atelier proposait un schéma évolutif des interventions et tables rondes, permettant de faire état des ZPR et de leur gestion, d'échanger sur les difficultés rencontrées et leurs causes, de partager les solutions existantes, de bâtir des objectifs communs et enfin de discuter de l'opportunité et de la démarche de mise en réseau. Pour chacune des thématiques, une partie « immersion » proposait un ou plusieurs cas concrets, présentés par un représentant d'organisation, suivi d'une partie « investigation » où les participants étaient amenés à approfondir et à capitaliser sur la thématique. Cette démarche évolutive a permis la co-construction par étape des idées, qui ont été approfondies dans les sessions suivantes de l'atelier.

Lors des sessions/tables rondes, le travail par groupe a été favorisé, permettant la rencontre des acteurs et le partage d'expérience. La participation et l'implication de tous était encouragée, au cours de l'animation et par le biais du rapportage, en fin de session, par un membre de chaque groupe de travail. Cette approche participative a également permis l'émergence de membres « moteurs », qui pourront se mobiliser au sein du groupe de travail sur la construction du réseau de ZPR.

Les méthodes d'animation propres à chaque session seront détaillées dans la partie 2. Ci-dessous.

Enfin, le schéma d'intervention pour la responsabilité sociale et environnementale du projet PROTEGE dans le but de limiter l'impact environnemental de l'événementiel a été respecté tout au long de l'atelier.

### 1.4. Participants

Cet atelier a compté 85 participants (voir liste des participants en Annexe) :

- 48 participants représentant les ZPR (élus, représentants des comités de gestion et pêcheurs) ;
- 26 communes/communes associées/ZPR représentées ;
- 6 invités du Pacifique (3 KUA Hawaii, 1 Locally Managed Marine Areas International (LMMA), 1 Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN), 1 l'association Lyto fishing Nouvelle-Calédonie) ;
- 8 personnes du réseau Fiji Locally Managed Marine Areas (FLMMA) des îles Fidji en visioconférence ;
- 8 représentants des institutions de Polynésie française suivantes: le Ministre de la culture, de l'environnement et des ressources marines, en charge de l'artisanat (MCE) et son conseiller technique, une représentante de la Direction de l'environnement (DIREN), une représentante de la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL), le président de la Commission des ressources marines de l'Assemblée de la Polynésie française, deux représentants de la Délégation aux Affaires Internationales, Européennes et du Pacifique (DAIEP) et un représentant du Bureau des Affaires Européennes (BAE) ;
- 15 personnes issues de la DRM, du Comité français de l'UICN et de la CPS pour l'organisation et l'animation de l'atelier.

## 2. Déroulement de l'atelier et compte rendu des sessions

### 2.1. Ouverture de l'atelier

#### Avant l'ouverture : faisons coutume



M. Jonathan Zeoula, invité de Nouvelle-Calédonie et Monsieur le Ministre Heremoana Maamaatuaiahutapu ont « fait la coutume », cérémonie coutumière kanak permettant de signifier un « bonjour » traditionnel lors de l'entrée sur le territoire de l'autre. Un discours a permis à M. Zeoula de présenter son groupe puis de déposer un geste, accepté par un échange en contre-don et par une Parole (discours) en retour de la part de M. le Ministre.

#### Ouverture de l'atelier par Monsieur Heremoana Maamaatuaiahutapu, ministre de la Culture, de l'Environnement et des Ressources marines de Polynésie française

Monsieur le Ministre a rappelé que « l'océan est le plus grand des marae » et qu'il est de notre devoir de le protéger « comme le faisaient nos tupuna ». Il a souligné l'engagement de la Polynésie française (PF) pour la préservation des ressources marines, notamment grâce aux différents outils réglementaires, dont les ZPR.

### 2.2. Jour 1. Présentation des ZPR : État des lieux et solutions

Le Jour 1 de l'atelier a été dédié au partage d'initiatives et de solutions mises en œuvre par les différentes ZPR sur trois thématiques « d'immersion » identifiées :

- Gouvernance, concertation et animation des ZPR\*,
- Cogestion des ressources marines, suivi participatif\* et évaluation des ZPR,
- Surveillance participative, réglementation et contrôle.

Pour chacune de ces sessions, un ou plusieurs intervenants présentaient les initiatives mises en œuvre par leur ZPR sur la thématique, les défis rencontrés et les solutions mises en œuvre pour y répondre. Ces présentations étaient suivies d'échanges avec le reste des participants, permettant d'approfondir certains points clés et d'évoquer les initiatives pertinentes venues d'autres ZPR. Les présentations sont annexées à ce rapport et un cours résumé est présenté ci-dessous.

#### Immersion 1 : Gouvernance, concertation et animation des ZPR

##### Présentation des ZPR de Reao par Fanau TEAKA (Thérèse)

A Reao, le bénitier qui est une espèce inscrite à l'annexe II de la Convention sur le commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), est exploité pour sa chair et pour le marché de l'aquariophilie. Il a donc fallu démontrer que l'exploitation est durable afin de pouvoir exporter des individus vivants. Pour ce faire, les premières études ont été lancées en 2005 afin d'estimer les stocks de bénitiers de l'atoll. En 2010, le lagon a été ouvert au collectage (aquaculture basée sur la capture de naissains). Ce n'est qu'à partir de 2013, que les bénitiers de Reao ont pu être exportés, grâce à la mise en place d'un suivi des stocks. Deux ZPR dans lesquelles la pêche des bénitiers est interdite permettent de conserver un stock de géniteurs. Différentes mesures sont en place pour gérer cette ressource dont une taille de capture de 12 centimètres minimum et 17 centimètres maximum et des quotas. Un comité de gestion des ressources marines a été mis en place et a fait des propositions pour gérer les parcs à poissons, la pêche des poulpes et des napoléons. Les nouvelles mesures ont été discutées au

\*Se reporter au lexique p 8

cours d'une réunion publique et vont faire l'objet d'une phase de consultation de la population. Thérèse explique qu'il a été difficile de trouver des volontaires pour faire partie du comité et que la mobilisation d'agents de la commune notamment pour le suivi de quota et le contrôle des expéditions est un atout, « C'est la population qui régule et se régule, et ça fonctionne bien. Grâce à la prise de parole des doyens qui se mobilisent, ça fonctionne encore mieux ». Les ZPR de Reao sont exemplaires en raison de l'implication de la commune, la mise en place et le suivi de quotas et l'évolution des mesures de gestion qui vont s'étendre à d'autres ressources que le bénéitier.

Les échanges suivant la présentation abordent le collectage et la gestion des bénéitiers et évoquent les risques de pollution des lagons.

### Présentation de la ZPR de Mataiea (Teva I Uta) par Clément VERGNHES

La ZPR d'Atimaono illustre un cas d'ouverture partielle d'une ZPR et ses conséquences en termes de concertation avec la population.

La ZPR d'Atimaono est à cheval sur deux communes (Papara et Teva I Ita). Coté Mataiea, elle est le fruit de trois ans de concertation avec la population, qui au départ était plutôt réticente au projet. Suite aux mesures mises en place, les habitants ont vu revenir d'importantes populations de poissons au sein de leur lagon. Conformément à ce qui a été conclu lors des consultations publiques, il a été décidé en 2021 d'ouvrir la ZPR sur la partie Mataiea, sans mettre en place de règles dans le cadre de l'ouverture. En quelques semaines, les pêcheurs venus de l'ensemble de Tahiti ont vidé la zone, notamment par la pêche de nuit particulièrement destructrice. Cette situation illustre la difficulté de gérer le respect des accords avec la population pour le maintien de sa confiance et le souhait d'appliquer des mesures de pêche plus efficaces. Elle pourra être utilisée comme un retour d'expérience à ne pas renouveler.

Les échanges qui ont suivi la présentation appellent à interdire la pêche de nuit qui est très néfaste pour la santé des stocks. Les participants rappellent également l'importance du lien terre-mer, en particulier pour la gestion des lagons des îles hautes. Ils appellent à une clarification des compétences du comité de gestion, et en particulier qu'il puisse avoir plus de compétences en termes de surveillance.

## Immersion 2: Cogestion des ressources marines, suivi participatif et évaluation des ZPR

### Présentation de la ZPR de Puohine par Armelle MASSE

La ZPR de Puohine est remarquable par son comité de gestion volontaire, sa pratique de la gestion adaptative et l'implication de la population dans le suivi participatif. Le projet a débuté par la mise en place d'une Aire Marine Éducative (AME) en 2018 au sein de l'école de Puohine. La ZPR a été officialisée en janvier 2020, et après 2 ans, un processus de révision a abouti à la prolongation de certaines règles et la mise en place de nouvelles. La ZPR comprend une zone de frayère, une zone de nurserie de crabes verts et d'huîtres, ... Des membres du comité de gestion, dans lequel tous les quartiers de cette commune associée sont représentés, habitent au niveau du littoral, facilitant la surveillance de cette zone. La zone récifale pose des problèmes pour la surveillance, étant plus éloignée et demandant des moyens nautiques plus conséquents. Les membres du comité de gestion ont été formés au suivi participatif et aujourd'hui, la ZPR de Puohine fait l'objet d'un programme de suivi du substrat, et de la population de bénéitiers, et d'un programme de pêche expérimentale de crabes verts avec les pêcheurs de Vaiana et Faarahi.

### Présentation du rāhui de Tautira par Eric PEDUPEEdupebe

La ZPR de Tautira est un exemple de collaboration entre le comité de gestion et des institutions scientifiques dans le cadre de suivi participatif afin d'améliorer la gestion.

La ZPR ou *rāhui* de Tautira comprend trois sous-zones : une zone de réserve destinée à rester fermée et où la pêche est interdite et deux sous-zones adjacentes où la pêche est actuellement interdite mais qui pourront être ouvertes de manière périodique. L'idée est que les espèces se renouvellent au sein de la zone de réserve. En collaboration avec le Rāhui Center et l'université de Californie Santa Barbara (UCSB), un suivi est mené dans la ZPR et à ses abords. Ces suivis permettent d'élaborer des recommandations concernant la gestion des ressources marines. Différentes mesures doivent prochainement être discutées avec la population concernant l'ouverture des deux sous-zones initialement prévue fin 2022 mais qui a été reportée en mars 2023. Eric soulève la difficulté de surveiller la zone fermée à la pêche, et les problèmes de compétences du comité de gestion en termes de surveillance et de sanctions. Il souhaiterait trouver les moyens réglementaires pour permettre une ouverture future de la ZPR réservée à la population de Tautira qui a fait des efforts pour sa sauvegarde afin d'éviter les pillages.

### Immersion 3: Surveillance participative, réglementation et contrôle

#### Présentation du PGEM de Moorea par Hereiti Arapari-Opuu

La brigade nautique, mise en place par la commune pour assurer le respect du PGEM, est une solution de surveillance particulièrement innovante.

Le Plan de Gestion de l'Espace Maritime (PGEM) de Moorea en 2004 a été mis en place afin de répondre à de nombreuses problématiques liées aux conflits d'usage générés par la diversité des activités sur l'île, dont les aménagements côtiers, les activités nautiques, les activités de loisirs ou touristiques, les pratiques de pêche, la recherche scientifique, *etc.* Le PGEM a fait l'objet d'une révision en 2021 après près de 4 ans de concertation avec les différents usagers. Dans le respect du PGEM, la ZPR de Moorea a été élaborée dans un objectif de pêche durable avec 5 sous-zones correspondant chacune à la portion de lagon au droit des communes associées. Les règles de pêche au sein de chaque sous-zone ont été déterminées avec un comité de pêche spécifique à chaque commune associée. Cette ZPR sera officialisée prochainement.

La commune s'est aussi dotée d'une brigade nautique composé de 5 agents communaux dont 4 agents de polices judiciaire adjoints (APJA) et un médiateur. Ils disposent d'un bateau rigide de 30 pieds, un semi-rigide et 4 kayaks. Leurs missions sont l'information, la sensibilisation, le constat des infractions aux diverses réglementations et le contrôle du respect des règles relatives à la sécurité des personnes.

La brigade fait également face à diverses difficultés, dont un contexte socio-économique complexe, une mauvaise compréhension de la réglementation en français par les habitants, l'étendue de l'espace à surveiller (49 km<sup>2</sup> et 12 passes) et une lourdeur et complexité de la réglementation et du suivi des infractions. Le sujet de la compétence des communes est à nouveau soulevé. Une des solutions proposées est d'impliquer des personnes exemplaires et légitimes dans les actions de surveillance, afin de garantir l'implication et l'engagement des acteurs.

## Investigation 1 : « Cesser, Conserver et Créer »

En s'appuyant sur les présentations de la journée et sur leur propre expérience, les participants réfléchissent de manière individuelle puis en groupe pour identifier les initiatives qui, selon eux, doivent « cesser », être « conservées », ou être « créées » au sein des ZPR/rāhui. Cette session permet donc d'identifier collégialement les bonnes pratiques de gestion des ZPR en Polynésie française et celles à abandonner.

L'atelier est organisé en tables tournantes (10 minutes par table) avec une thématique par table. Chaque participant peut ainsi s'exprimer sur 5 thématiques. Sur chacune des tables, une phrase explicative de la thématique a été imprimée pour guider les réflexions et est reportée dans le lexique p8. Un rapporteur, choisi parmi les participants, reste sur chaque table durant toute la session et rapporte le contenu des discussions sur sa thématique en fin de session devant l'ensemble des participants. Un animateur accompagne les discussions sur chaque table.

*Photo ci-contre : exemple de tableau rempli par les participants*



Les résultats de cet exercice sont résumés ci-dessous :

### 1. Gouvernance\* et comité de gestion

#### **CESSER :**

- Ne pas tenir compte des décisions prises en concertation par les comités de gestion au moment de les traduire au niveau réglementaire ;
- Créer une ZPR sans comité de gestion ;
- Conflits d'intérêts au sein du comité de gestion.

#### **CONSERVER :**

- Le groupe s'accorde sur l'importance et l'utilité d'avoir un comité de gestion pour chaque ZPR ;
- Celui-ci doit être représentatif de tous les usages (pêcheurs, acteurs touristiques, plongeurs, résidents, etc.). Il est rappelé l'importance d'inclure les confessions religieuses et de laisser au Maire (Tavana) un rôle central au sein du comité de gestion, afin de trancher lorsqu'il n'y a pas consensus. Il est évoqué l'intérêt de donner plus de poids aux pêcheurs (2 à 3 représentants vs 1 pour les autres usages) au sein du comité de gestion. Le(s) représentant(s) des pêcheurs doi(ven)t être nommés par les pêcheurs eux-mêmes et non par le Tavana, afin d'être véritablement représentatif(s) ;
- Organiser des réunions de quartier pour toucher tous les habitants ;
- Organiser des réunions régulières du comité de gestion sur des thématiques bien définies.

#### **CRÉER :**

- Clarifier le rôle des différents acteurs (Pays, État, commune, représentants des secteurs d'activité et de la société civile) ;
- Déterminer un objectif commun et partagé par l'ensemble du comité de gestion ;
- Désigner un représentant de comité de gestion qui ne soit pas forcément politique mais légitime, bien que le maire doive nécessairement être intégré ;
- Donner le même niveau d'information à tous les membres dès le démarrage des discussions sur la ZPR ;



- Faire des bilans des actions réalisées pour maintenir la motivation (au moins 1 fois/an) ;
- Disposer d'un médiateur / d'une personne neutre maîtrisant le français et le reo tahiti (et/ou le reo pa'umotu) ;
- Mettre en place un statut des comités de gestion, notamment au regard des besoins de financement (association, groupe d'intérêt public ou autre) ;
- Déléguer des compétences aux comités de gestion, notamment pour la surveillance ;
- Fédérer les comités de gestion entre eux pour mutualiser les moyens humains, financiers et matériels, en créant par exemple une entité inter-communale ;
- Le Pays doit s'engager à consulter systématiquement les comités de gestion lorsqu'il prend une décision affectant potentiellement la ZPR (ex : autorisation de mouillage pour les bateaux de croisière).

## 2. Concertation et animation \*

### CESSER :

- Utiliser un langage trop technique : de la réglementation jusqu'à la mise en œuvre, le langage employé est souvent trop technique, en français et difficilement compréhensible par la population. Il est important de simplifier le langage en s'adressant aux usagers et de proposer des traductions (français/reo) ;
- Ne pas impliquer toutes les parties prenantes de la ZPR ;
- Utiliser de manière abusive les associations qui interviennent de manière bénévole ;
- Segmentation politique : plusieurs ministères et services du Pays sont concernés par la gestion des ressources marines. Il est important qu'ils parlent tous d'une même voix sur ce sujet transversal.

### CONSERVER :

- Diversifier les lieux de concertation (réunions de quartier, réunions publiques, réunions avec des représentants d'un secteur particulier, etc.) ;
- Ecrire des invitations adaptées et les remettre en mains propres (particulièrement apprécié et incite la population à participer aux réunions) ;
- Demander aux *mutoi* de tenir le cahier de convocation à jour ;
- Tenir à jour un registre de réception des invitations ;
- Créer un cahier de doléances. (Ex : les communes de Papara ou de Mataiea ont mis en place un cahier de doléances disponible librement à la mairie afin que les usagers de la ZPR puissent s'exprimer librement. Cet outil a permis de recueillir plusieurs avis sur les projets de ZPR) ;
- Faire signer une fiche de présence permettant de tenir à jour la liste des contacts pour les futures réunions, en particulier pour les nouveaux participants, notamment jeunes pêcheurs ;
- Intégrer aux réunions les valeurs culturelles : prière, la notion de rāhui, Toohitu (Conseil des sages).

### CRÉER :

- Encourager les témoignages des membres des comités de gestion des ZPR existantes, particulièrement appréciés lors des réunions de création de ZPR ;
- Mettre en place des outils de communication publique sur les étapes et les résultats (newsletter, page Facebook, groupe WhatsApp, autres réseaux sociaux etc.) ;
- Tenir à jour un carnet de contact pour ne pas perdre le lien s'il y a un changement des membres du CG.
- Créer une méthodologie de concertation disponible pour les nouvelles ZPR ;
- Développer des supports de communication adaptés, simplifiés et trilingues (films, cartes, etc.). Ex : Punaauia a un kit pédagogique et ludique pour les enfants. Les participants ont souligné l'importance de supports visuels et imagés (type Power Point / films / images parlantes et/ou choquantes) lors des réunions de concertation ;

\*Se reporter au lexique p 8

- Lors des réunions, utiliser les langues de l'île (français et langue locale – reo tahiti, reo pa'umotu, etc.) ;
- Choisir un site sacré (marae) pour réunir le comité de gestion afin de recentrer le projet autour de ses valeurs culturelles ;
- Diversifier les participants, en incluant notamment les confessions religieuses, les associations des jeunes, les associations sportives. Cibler les bons acteurs : penser à tous les usagers de la ZPR/rāhui ;
- Donner plus de place aux acteurs associatifs, les associations pouvant également être porteurs de projet de création d'une ZPR/rāhui ;
- Développer les accompagnements techniques de la part de la DRM ;
- Impliquer de manière transversale les services du Pays lors des réunions avec la population et dans la communication ;
- Développer un réseau de ZPR pour faciliter la communication et l'animation et se doter d'un coordonnateur de réseau ;
- Organiser un séminaire ZPR tous les 2 ans ;
- Sensibiliser davantage les enfants, en alliant les outils AME et ZPR ;
- Communiquer par l'action (par exemple : ramassage de déchets et communication autour de l'évènement).

### 3. Gestion participative et adaptative\*

#### CESSER :

- Le passage des bateaux à moteur dans les rāhui ;
- Enrocher le littoral, la pêche au fusil de nuit, et les parcs à poissons ;
- L'importation de filets « deux doigts » dont l'utilisation est interdite sur le Fenua pour la pêche, excepté pour les ature, mais non interceptés par la douane ;
- La pêche d'espèces jugées en déclin lors de suivi participatifs ou scientifiques.

#### CONSERVER :

- La coordination de la gestion des ZPR par les comités de gestion.

#### CRÉER :

- Développer des outils de planification / plan de gestion/ indicateurs, en concertation avec les acteurs ;
- Réaliser un état des lieux initial, permettant de suivre l'évolution de la ZPR et d'adapter la gestion ;
- Proposer des formations au suivi participatif et sur le cycle de vie des espèces, accessibles aux riverains et utilisateurs des ZPR ;
- Intégrer les préoccupations des populations dans la gestion, et prendre en compte les facteurs culturels et socio-économiques dans le choix des mesures ;
- Evaluer des bénéfices de la ZPR et proposer une restitution des résultats auprès des parties prenantes ;
- Rédiger une charte des ZPR par les Comités de gestion et Tavana ;
- Mutualiser les moyens entre communes ;
- Mettre en place un rāhui tournant (en fonction des saisons ou cycle des espèces) ;
- Créer des parcs à poissons communautaires (ex : Anaa, Huahine) ;
- Intégrer les confessions religieuses dans la concertation et les comités ;
- Mettre en place un comité des sages et un comité scientifique qui restitue systématiquement le résultat des études.

\*Se reporter au lexique p 8



#### 4. Suivi participatif\* et évaluation de l'efficacité

##### CESSER :

- Ne pas faire de suivi socio-écologique et ne pas étudier l'impact des pêches.

##### CRÉER :

- Faire un état zéro de la ZPR (écologique et usages) ;
- Inclure dans la réglementation une obligation de suivi des espèces ;
- Former les pêcheurs et autres usagers afin qu'ils réalisent eux-mêmes le suivi ;
- Créer un tableau de bord avec des indicateurs simples (ex : compter le nombre de poissons passant au cours d'une heure) pouvant être renseigné par les usagers ;
- Faire un bilan sur les données et organiser une restitution auprès de la population ;
- Mettre en place un comité scientifique (au pouvoir consultatif uniquement) ;
- Inclure les organisations scientifiques dans le suivi et les formations et développer un travail collaboratif usagers/ sciences ;
- Soutenir les mesures de gestion avec des chiffres ;
- Lier conservation et concertation : encourager l'implication de la population et des pêcheurs dans le suivi comme outil de sensibilisation ;
- Mettre en place un centre culturel sur les connaissances traditionnelles ;
- Se rapprocher des pratiques des tupuna (ancêtres), notamment en incluant les pratiques liées aux changements de saisons (Matari'i i ni'a, la saison de l'abondance et Matari'i i raro, la saison de la disette) et respecter les puna (pierres sculptées qui servent à attirer ou repousser une espèce de poisson ou de mammifère marin).

*(Très peu d'activités étant faites aujourd'hui en termes de suivi, la colonne « conserver » n'a pas été remplie)*

#### 5. Surveillance et réglementation

##### CESSER :

- Arrêter de parler et agir plus (politique, commune, etc.) ;
- Mettre en place trop de règles et de lois qui compliquent la compréhension des usagers ;
- L'importation de filets non réglementaires. Les participants ont relevé des incohérences au niveau de la réglementation, notamment sur les filets de pêche de petite maille, qui continue à être importés, alors qu'ils ne doivent pas être déployés sur le lagon. Le délit ne repose que sur le pêcheur et non pas la chaîne en amont (importateur, revendeur).

##### CONSERVER :

- Faire participer la population dans la concertation afin de la sensibiliser aux réglementations et aux questions de surveillance ;
- Sensibiliser les jeunes via la culture ;
- Maintenir la surveillance toute l'année (ex : Tetiaroa les rangers sont actifs toute l'année) ;
- Maintenir le soutien de la DRM /du pays auprès des acteurs locaux dans la gestion des ressources marines.

**CREER :**

- Clarifier les procédures existantes (les outils juridiques existent mais ne sont pas compris) ;
- Appliquer les textes qui existent et assurer le suivi des infractions en allant jusqu'au bout de la procédure juridique et en tenant informé le comité de gestion. Bien sûr le contexte du délit est un élément important à prendre en compte (pêche de subsistance versus pour la commercialisation *etc.*).
- Former les agents de la police judiciaire aux contraventions spécifiques à l'environnement ;
- Transférer les compétences et les pouvoirs (de surveillance notamment) aux comités de gestion ;
- Former les comités de gestion à la réglementation ;
- Impliquer les usagers dans la surveillance et former des sentinelles ;
- Mobiliser davantage de moyens humains techniques et financiers pour répondre à cette problématique de surveillance ;
- Mutualiser les moyens techniques et humains des communes en termes de surveillance ;
- De nouveaux moyens de surveillance pourrait être envisagée basé sur de nouvelles technologies : satellite, drone, *etc.*
- Mieux définir les règles des zones de mouillage afin de limiter les impacts sur l'environnement marin et sanctionner les contrevenant ;
- Renforcer les efforts d'information et de communication pour que les différents publics soient bien informés de la réglementation existante au sein d'une Z. P.R, notamment en assurant la visibilité des panneaux d'information (bon positionnement) et en diversifiant les espaces d'information.

### 2.3. Jour 2. Proposition de mise en réseau des ZPR : Défis et opportunités

#### Immersion 4 : Découvrir les réseaux existants et initiatives du Pacifique

L'objectif de cette session d'immersion était de permettre aux participants de découvrir les réseaux et les initiatives existantes dans le Pacifique afin de s'inspirer des expériences positives, de bénéficier des leçons apprises et de discuter des possibles applications pour la Polynésie française. Les intervenants ont présenté leurs initiatives, en particulier les défis rencontrés et les solutions mises en œuvre. Des échanges avec les participants suite à chaque intervention ont permis de dégager des conseils pour la possible mise en réseau des ZPR en Polynésie française. Les présentations powerpoint sont disponibles sur [ce lien](#) et un résumé est proposé ci-dessous.

#### Présentation des initiatives du Pacifique et du réseau LMMA International (aires marines gérées localement) par Caroline VIEUX

Une aire marine localement gérée (LMMA) est définie comme étant "Une aire d'eaux littorales et ses ressources associées, qui est en grande partie ou entièrement gérée au niveau local par les communautés côtières, par des groupes de propriétaires de terres, des organisations partenaires et/ou des représentants de gouvernements apportant leur collaboration et qui résident ou sont basés à proximité immédiate."

Au niveau international, ce réseau est constitué par un conseil réunissant les représentants des différents pays membres, et d'un conseil d'administration. Le réseau est constitué de sous-réseaux par pays rassemblant les acteurs de la gestion locale des ressources marines (Fidji, Indonésie, Philippines, Papouasie Nouvelle Guinée, Iles Salomon, ...).

Le Réseau des aires marines localement gérées (LMMA) :

- contribue au renforcement des capacités, et fournit des outils rentables et culturellement adaptés pour promouvoir les dialogues et la gestion au niveau local ;
- aide les communautés à gérer leurs ressources, souvent en utilisant un renouveau des traditions culturelles renforcé par la science contemporaine ;
- renforce la confiance, la résilience, et l'innovation grâce au partage des expériences entre gestionnaires ;
- suit une politique qui garantit que les intérêts de la communauté sont au cœur de toute action de conservation ;
- défend les intérêts de communautés aux niveaux national, régional et international, pour des partenariats, des politiques et un soutien équitables.

Plus d'informations disponibles sur le site : <https://Immanetwork.org>.

Caroline Vieux a présenté les différents réseaux existants dans la région Pacifique, ainsi que les intérêts, avantages et désavantages de chacune des formules choisies pour ces réseaux en termes de statuts, d'activités, d'implication du service des pêches, de coût, ou encore de l'échelle choisie (locale/régionale/nationale). Il est précisé que de manière générale, les réseaux n'ont pas de pouvoir particulier et sont plutôt utilisés pour mettre en lien les membres et les soutenir en fonction des besoins.

#### Présentation de KUA Hawaii par Kevin CHANG, Presley WANN, et Maile SHANNON

Le réseau KUA (KUA'ĀINA ULU 'AUAMO) a été créé en 2012 sous l'impulsion d'un réseau de groupes de gestion communautaires des ressources naturelles « E Alu Pu » qui se rencontraient régulièrement pour échanger leurs connaissances sur la gestion des ressources naturelles. C'est un « mécanisme d'animation » de réseau à l'échelle de l'État de Hawaii qui coordonne trois initiatives : E Alu Pu (gestion terre mer), Hui Malama Loko l'a (Aquaculture

dans des bassins) et Limu Hui (Projet sur les Algues). Il compte 40 sites répartis sur les différentes îles de l'archipel Hawaïien, qui font l'objet de travaux sur la gouvernance et/ou la gestion de l'environnement.

Les actions menées sont soutenues et développées en tandem avec la création de réseaux régionaux ou insulaires plus petits tels que Hui Loko, Maui Nui Makai Network ou encore Kai Kuleana.

Les trois intervenants ont partagé leur émotion de participer aux premiers pas du réseau polynésien, et ont échangé avec les participants des chants traditionnels. Ils présentent la vision de leur réseau et ses fondations et les différents types d'actions qu'ils mènent. Ils soulignent également qu'ils n'avaient pas reçu un accompagnement tel que celui que la Polynésie française fournit actuellement aux ZPR/rahui et qu'ils ont donc bon espoir pour ce projet de réseau polynésien.

Plus d'informations disponibles sur le site : <http://kuahawaii.org>

### Présentation du réseau FLMMMA (LMMA Fiji) en visioconférence

Le réseau des aires marines gérées localement aux îles Fidji (FLMMA) est né de la volonté de certains acteurs de valoriser et de faire perdurer les techniques traditionnelles de pêche et de gestion des ressources aux Fidji. Aujourd'hui, FLMMMA rassemble plus de 400 communautés, acteurs du gouvernement et institutions pour échanger sur les bonnes pratiques de gestion et les solutions mises en œuvre localement. Le réseau comprend 470 zones de réserves dans 270 Qoliqoli (zones de gestion traditionnelles des pêches ce qui couvre 79% des zones de pêche côtière fidjiennes).

Les intervenants expliquent la structure et le fonctionnement du réseau et de la gestion des ressources dans leur pays, où les clans et les sous-clans sont inclus dans les prises de décision et dans la collecte et l'analyse des données faites par le réseau. Ils ont présenté le projet Gift to our children : UN Ocean Voluntary commitment (le Cadeau pour nos enfants : l'engagement volontaire UN pour les océans) qui a pour objectif que 100% des zones de pêche cotière des Fidji soient gérées efficacement d'ici 2030. Le réseau est aussi une plateforme où les décisions sont prises et où les pêcheurs ont davantage accès aux marchés et peuvent ainsi augmenter leurs revenus.

Les participants s'intéressent au statut des officiers et membres du réseau FLMMMA et LMMA, qui sont principalement bénévoles. Les intervenants expliquent également aux participants que chez eux, les agents sont issus des familles de « guerriers » : ils sont soutenus par les chefs de village et ont la responsabilité de la surveillance.

### Investigation 2 : Défis et opportunités de la mise en réseau des ZPR polynésiennes

L'objectif de cette session était d'identifier la pertinence et la faisabilité de la mise en place d'un réseau de ZPR/rahui en Polynésie française, grâce à un travail en groupe. Par table, les participants ont pu ainsi réfléchir ensemble, débattre et formuler les avantages, les défis et les pistes de solutions d'une mise en réseau. Un rapporteur par table devait ensuite synthétiser à l'oral les résultats des travaux, suscitant une discussion collective sur les avantages de la mise en réseau, les solutions pour répondre aux défis. Une discussion finale a permis aux participants de discuter de la volonté de créer un réseau des ZPR/Rahui en Polynésie française.

*Photo ci-contre : exemple de tableau réalisé par les participants à l'aide d'un animateur*

Les éléments suivants ont été rapportés par les participants :

Avantages	Défis	Pistes de solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>Partage de savoir - faire entre ZPR</li> <li>Motiver la création de nouvelles ZPR</li> <li>Donner @ de pouvoir aux comités de gestion devant les décideurs</li> <li>Mutualiser les moyens selon les cas</li> <li>Legitimer les idées qui viennent du terrain pour en faire des décisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connexion internet</li> <li>Distance entre les îles pour les rencontres</li> <li>↳ moyens financiers</li> <li>↳ identifier 1 animateur résident et pérenne et compétent + bilingue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Créer des sous-réseaux / archipel</li> </ul>

### Quels sont les avantages de la mise en réseau pour les ZPR polynésiennes ?

- Partager les bonnes et mauvaises expériences de chacun et s'inspirer des bonnes pratiques ;
- Partager, compléter, renforcer et valoriser les connaissances mutuelles ;
- Renforcer les échanges entre sites et faciliter le travail en commun ;
- Transmettre/faire revivre/valoriser les savoirs ancestraux. La culture doit être au centre des initiatives, comme le montre l'exemple hawaïen ;
- Innover, notamment pour les modes de gouvernance, en allant plus loin que la simple réglementation ;
- Renforcer la gestion des sites, notamment par l'assistance à la gestion par les membres du réseau ;
- Faciliter et motiver la création de nouvelles ZPR (notamment par la formation et le compagnonnage) ;
- Créer une union, une force ;
- Mutualiser les moyens humains, matériels et financiers ;
- Réduire l'isolement géographique et institutionnel des gestionnaires de sites ;
- Faciliter les démarches administratives et juridiques pour les ZPR/rāhui ;
- Développer des programmes pédagogiques et des supports de communication et de connaissances communs, au bénéfice de tous ;
- Être mieux représentés, gagner en visibilité et avoir plus de poids en tant que réseau, à échelle locale, nationale ou internationale ;

### Quels sont les défis (difficultés) à surmonter pour la mise en réseau ?

- Trouver les moyens humains, techniques et financiers pour développer et maintenir le réseau
- Maintenir la motivation des membres sur le long terme ;
- Garder le lien entre les membres malgré la distance géographique, la fracture numérique et téléphonique, et les moyens financiers nécessaires pour se retrouver ;
- Assurer un travail de réseau pour toutes les ZPR, pas seulement pour une partie mieux représentée
- Ne pas oublier les îles éloignées qui seront moins connectées ;
- Trouver des points d'entente malgré des problématiques parfois très locales ;
- Définir un mode de gouvernance et un statut juridique du réseau ;
- Risque d'instrumentalisation politique du réseau ;
- Renouvellement politique et possible désintérêt du politique : en fonction des changements de gouvernements, l'intérêt pour les ZPR doit rester constant ;
- Le statut des membres du réseau : le bénévolat n'est pas envisageable partout.

### Quelles sont les pistes de solutions pour répondre à ces défis ?

- Identifier un animateur neutre et pérenne pour les échanges. Il doit être compétent, comprendre les enjeux, et bilingue français - reo tahiti. Il est fondamental que l'animation inclue le reo tahiti ;
- Créer des sous réseaux par archipel ou par thématique peut être pertinent ;
- Maintenir de l'accompagnement technique et financier des communes et du réseau par le Pays ;
- Assurer un portage politique pérenne. Il conviendrait que le réseau puisse avoir des réunions assez régulièrement avec la sphère décisionnelle pour tisser un lien durable avec les décideurs.
- Certains participants proposent que DRM coordonne le réseau (sans forcément tout financer ou organiser), au moins dans un premier temps ;
- Échanger les contacts et expériences dès à présent ;
- Définir de manière collégiale les objectifs du réseau, et les mettre à jour régulièrement si besoin
- Simplifier le langage et faciliter la communication sur les ZPR et entre les ZPR;
- Mettre en place des échanges et du compagnonnage pour accompagner les communes impliquées dans la création de ZPR et les aider à avancer ;

- Partager les succès de nos ZPR. Les poissons sont-ils plus grands, plus nombreux avec les ZPR ?
- Rester humbles, commencer de manière simple et se construire dans le respect de l'identité culturelle polynésienne ;
- Développer une identité culturelle à l'échelle du réseau ;
- Renouveler ce type de rencontre, peut-être tous les deux ans, et proposer des visites de site ;
- Recherche de fonds : réaliser des demandes de subventions commune et créer un pot commun entre communes, ex : la ville qui a le plus de moyens financiers finance et ceux en ayant le moins participent en allant sur le terrain ;
- Proposition d'outil pour débiter : Messenger ou WhatsApp et courrier pour les îles moins connectées.

Suite au rapportage de chacune des tables et à la discussion commune, les participants s'accordent à l'unanimité sur l'intérêt de la mise en réseau des gestionnaires de ZPR/rāhui.

### Investigation 3 : Quels objectifs pour notre réseau ?

Les participants réfléchissent de manière individuelle puis collective (par table) à 3 objectifs long terme pour le réseau. Un rapporteur par table présente les objectifs de sa table, suivi d'une discussion collective. Les objectifs proposés par les rapporteurs ont été regroupés dans 5 grands objectifs préliminaires. Ceux-ci devront faire l'objet d'un travail approfondi de reformulation/traduction par le réseau et d'un accord par les membres. Ces objectifs décrits ci-dessous ne sont donc ni définitifs ni hiérarchisés.

#### Se réapproprier et valoriser les valeurs polynésiennes et les savoirs ancestraux

- Valoriser la démarche culturelle polynésienne ;
- Cultiver l'identité Maohi au travers du réseau ;
- Mettre en valeur la culture et préserver notre héritage ;
- Fonder le réseau sur des valeurs polynésiennes, recenser les savoirs faire ancestraux et traditionnels ;
- Se réapproprier la notion de rāhui ;
- Intégrer le calendrier traditionnel dans nos plans de gestion.

#### Partager les expériences, les connaissances et les compétences

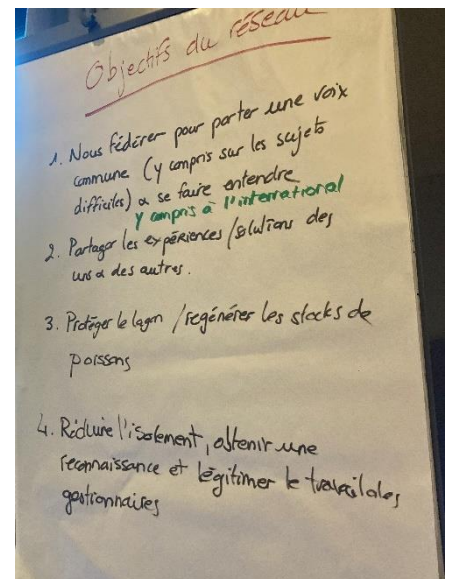
- Partager, échanger et bénéficier de l'expérience et des solutions des autres ;
- Permettre le retour sur expérience, l'évaluation des expérimentations, et le partage des succès ;
- Informer, échanger, former.

#### Préserver les ressources marines et la santé de nos lagons pour nos enfants

- Agir ensemble pour préserver les ressources marines ;
- Maintenir le garde-manger de nos enfants et préserver une alimentation saine ;
- Transmettre aux générations futures un patrimoine préservé ;
- Protéger le lagon et régénérer les stocks de poissons ;
- Contribuer à consolider la gestion efficace à long terme, et planifier la gestion (bilan, évolution) ;
- Allouer des moyens adaptés pour assurer la gestion des ressources à long terme ;
- Créer une base de données partagée.

#### Te fenua e te miti : revenir à une gestion terre-mer

- Réintégrer le lien terre-mer dans la gestion de nos ZPR/rāhui . Un développement harmonieux n'est pas envisageable sans intégrer le versant terrestre et montagne.





### Connaitre et faire connaitre les ZPR/Rāhui

- Porter la voix des ZPR/Rāhui : Fédérer les ZPR/rāhui pour parler d'une seule voix et se faire entendre ;
- Faire le lien entre les communautés et le gouvernement ;
- Réduire l'isolement et légitimer les gestionnaires de sites, obtenir une reconnaissance ;
- Mieux communiquer sur l'outil ;
- Informer et sensibiliser ceux qui voudraient monter des ZPR ;
- Communiquer et promouvoir les enjeux auprès du grand public.

### Autres sujets discutés autour de deux jours :

- L'utilisation des termes ZPR et Rāhui, perçue de manière différente en fonction des personnes et des archipels. Certains participants revendiquent l'utilisation du mot Rāhui pour leur ZPR, en respect des traditions polynésiennes. Les deux termes peuvent être utilisés selon les préférences de la population et des comités de gestion ;
- Il est convenu que les gestionnaires ont le choix de l'appellation en fonction de ce qui correspond le mieux à leurs objectifs et aux attentes de leur population.
- Problématique de la compétence pour la surveillance commune/pays. Les communes demandent un transfert de compétences vers les communes ou les comités de gestion afin de pouvoir assurer un contrôle sur place ;
- Reconnaissance à l'unanimité de la nécessité de réglementer (ou interdire) la pêche de nuit. La taille de la maille des filets doit également être réglementée, et l'import de filets non réglementaires interdit ;
- Clarifier les différents outils et statuts réglementaires applicables aux fins de gestion des espaces et ressources marines (PGEM, ZPR, rāhui, etc.) ;
- Importance de remettre les valeurs ancestrales au cœur des ZPR/rāhui ;
- Importance de prendre en compte le lien terre-mer dans la gestion ;
- Information : le SPC organise en août une formation sur la police du littoral.
- Les richesses de la terre sont aussi liées aux richesses de la mer, le terme ZPR doit inclure d'avantage le lien terre-mer ;
- Les participants représentant les ZPR en création demandent l'appui du réseau (ex : Hitiaa, en termes de partage d'expérience de mise en place de ZPR, du processus de création aux impacts observés).

### 2.4. Jour 3. Un réseau polynésien des ZPR : orientations et perspectives

#### Immersion 5: Découvrir les initiatives du Pacifique

Cette dernière présentation avait pour objectif de permettre aux participants de découvrir un autre exemple de gestion communautaire des pêches, respectueux des traditions et des coutumes culturelles en Nouvelle Calédonie.

#### Présentation de Jonathan Zeoula de LytoFishing, Nouvelle Calédonie

Dans la province des îles Loyauté, 98 % des terres sont coutumières. Jonathan vient de Lifou, île divisée en 3 districts de différentes tailles (réunissant entre 30 et 3 tribus). Chaque district a son grand chef et Jonathan est le petit frère du grand chef du district de Gaica. En 2017, à la suite du constat d'une diminution des ressources marines, notamment à cause de la pêche de nuit et au filet, Jonathan a participé avec d'autres jeunes de la tribu à la création de l'association LytoFishing qui réunit des jeunes de 10 à 40 ans. L'idée est d'encadrer la gestion des ressources avec notamment des actions de suivi écologique et de sensibilisation, puis d'élargir les actions à d'autres tribus et

d'autres districts. En 2019, après avoir consulté Lytofishing, le grand chef a décidé de protéger coutumièrement une baie longue de 6 km pour 3 ans en n'autorisant que la pêche à la ligne – protection respectée largement du fait du pouvoir important de la coutume auprès de la population locale. Cette année, l'interdiction sera discutée et l'association a organisé le 30 avril un séminaire de l'environnement marin à Druulu pour discuter d'une proposition de réglementation de pêche raisonnée au grand chef.

Ce système de gestion communautaire, basé sur le respect de l'autre, est source d'inspiration pour les acteurs présents à l'atelier. Les participants s'intéressent à la signification de « la coutume » et son implication pour la gestion des ressources. Jonathan explique les principes de la gestion coutumière en Nouvelle-Calédonie et notamment à Lifou, impliquant le respect et la transmission des savoirs par les anciens. Les pêcheurs voisins peuvent venir pêcher en dehors de leur village mais doivent pour cela demander l'autorisation et respecter la coutume, ce qui est largement respecté. Toute personne enfreignant les règles coutumières fera l'objet d'une punition coutumière.

### Investigation 4 : « Remue-méninges » pour notre réseau (quoi, qui, comment, quand)

Cette session vise à réfléchir collectivement aux possibles activités et fonctionnement du futur réseau. Pour cela, la méthode du « world café » a été utilisée, par le biais de tables tournantes, présentant une thématique par table (voir ci-dessous). Chaque participant passe 10 minutes sur chaque table, pendant lesquelles il discute avec les autres participants des activités à mettre en œuvre sur la thématique de la table. Les suggestions émises sont reportées sur les colonnes « quoi », « qui », « comment » et « quand »<sup>1</sup>.

Une 6ème table a été proposée aux participants autour de laquelle l'objectif était d'élaborer à l'aide de « pièces de puzzle » un scénario de format pour le réseau (voir ci-dessous).

Enfin, un espace de tableau a également été rendu disponible tout au long de la session, pour que les participants de l'atelier puissent proposer spontanément un nom au réseau.

Cet atelier multiforme a permis d'esquisser une première feuille de route pour le réseau et de rendre concret, aux yeux des participants, le concept de réseau.

Le résultat de cette session est une base de travail à rediscuter ultérieurement par le groupe de travail et le réseau.

QUOI	QUAND	qui / comment
Formation juridique / gestion / recherche / Statut / Financier	①	• DRM / expert juriste
Formation sur écosystème Marin / experts / savoirs traditionnels + Survis participatifs → Support - lexique FA/Talkien	②	• DRM / expert scientifique • Sages / personnes ressources → Compagnonnage
• Concertation / animation de réunion / Conférences / Commun. collon	③	• Experts → Compagnonnage
• Animation réseau ZPR • Outils informatiques / Sensibilisation des décideurs		• Sécurité maritime / pêche • Communiquer / Sensibiliser / Créer des supports visuels

## 1. Partage d'expérience

### QUOI ?

- Partager les constats et les expériences. Cela peut se faire à petite échelle ou pour toute la population (Ex : constat d'une perte et disparition d'une ressource requérant une expertise ; constat d'un besoin de renforcer la cohésion/acceptabilité d'une ZPR) ;
- Faciliter les visites, les échanges (y compris à l'international) et le compagnonnage ;
- Retrouver et faire vivre le savoir des anciens.

<sup>1</sup> Quoi : liste des activités ou livrables ; Qui : qui organise, qui réalise, qui participe ; Comment : Détails du « quoi - étapes pour atteindre l'objectif ; Quand : planning/calendrier



## QUI ?

Le partage d'expérience inclut l'ensemble des acteurs : le Tavana, les représentants des secteurs d'activité, les pêcheurs, les enfants, les paroisses, le Pays, les directions en charge de la pêche, de l'éducation, de l'aménagement et de l'hygiène, l'Institut Louis Malardé, etc.

Possibilité de rémunérer des adultes-relais pour faire connaître les ZPR via le partage d'expérience.

## COMMENT ?

- Organiser des réunions avec la population pour échanger et discuter ;
- Entretenir des appels téléphoniques aux autres ZPR/rāhui via le réseau ;
- Organiser des journées d'échanges techniques sur des thèmes spécifiques ;
- Faire intervenir des personnes extérieures pour faire connaître d'autres endroits où ce type de démarche est un succès et/ou selon les besoins du réseau ;
- Organiser des visites et échanges (compagnonnages) y compris avec d'autres pays ;
- Faire des interventions dans les écoles avec un support mis à disposition par le réseau (ex : mallette pédagogique ZPR) ;
- Diffuser largement un bulletin d'information avec des études de cas (par mail et/ou via les réseaux sociaux) ;
- Développer de la documentation type mallette, affiche ou étude de cas disponibles pour les gestionnaires de ZPR/rāhui ;
- Réaliser des reportages vidéo/Médias.

## QUAND ?

- Le partage d'expérience doit commencer avant la création d'une ZPR, dès le projet formulé ;
- Lors de journées mondiales (ex : Journée Mondiale de l'Océan le 8 juin) ou nationale ;
- En marge d'événements internationaux ou régionaux (ex : Blue Climate Summit) ;
- Tout au long de l'existence d'une ZPR pour assurer une gestion adaptative.

## 2. Communication, sensibilisation et représentation

### QUOI ?

- La fonction principale du réseau serait d'être une plateforme d'échange et il ne pourrait exister que parce que ses membres échangent des informations. Ce point est donc des plus essentiels dans la mise en place et la pérennité du réseau.
- Il aurait également pour mission de centraliser les informations existantes, de les archiver (CR d'événements, arrêté pour la mise en place des ZPR, rapports des suivis écologiques, enquêtes de savoirs...) et de les rendre accessibles auprès de tous, dans un format vulgarisé.
- Partager les succès, échecs et RETEX avec l'ensemble du réseau (ex : nous vous informons de l'ouverture de la ZPR XX en date du YY ; nous avons observé des braconnages répétés sur la ZPR..., les suivis scientifiques attestent sur la ZPR XX d'une régénération des stocks de...)
- Échanger sur les succès et les difficultés ;
- Être représenté à l'extérieur : avoir une personne ou une délégation capable de vulgariser et d'échanger entre la Polynésie française, la France, la région et à l'échelle internationale.

### QUI ?

- Un président du réseau suppléé par les représentants d'archipel ou de Comités ;
- Il est suggéré d'avoir, au sein de chaque comité (ou groupe informel) de gestion, un référent communication (statut de bénévole). Ces référents rendraient compte régulièrement des activités et toutes informations intéressantes relatives à leur ZPR au chargé de communication, salarié de la DRM. Naturellement, les référents des comités de gestion pourraient aussi échanger directement entre eux. Le chargé de communication s'occuperait de l'animation du réseau qui passe par la mise en place et l'alimentation d'outils de communication. La DRM pourrait s'appuyer sur une ressource externe pour mettre en place certains de ces outils (ex : site web, gabarit d'une newsletter). A terme, le réseau devenant mûre, il pourrait être imaginé que les référents communication des comités (ou groupes informels), après avoir été formés, nourrissent eux-mêmes les outils de communication. Deux options sont proposées :  
Option 1 : désigner un agent communal qui intègre un temps de communication dans son plan de travail. Cette option est qualifiée de fragile (seules quelques communes ont les moyens de mettre à disposition du temps agent) et peu opérationnelle (ce travail serait assuré de manière tournante entre communes avec une perte d'informations, une reprise difficile de coordination entre deux communes) ;  
Option 2 : demander à la DRM de centraliser l'information via un agent dédié ou bien du temps partiel de ses agents (préférence pour cette option).

## COMMENT ?

- Les efforts en termes de communication sont attendus dès maintenant. A considérer comme une priorité dans la mise en place du réseau.
- Les outils les plus importants à mettre en place, à l'unanimité des groupes de travail sont :  
1/ Un réseau social (ex : groupe Messenger ou WhatsApp), dès maintenant : une page pour une vitrine extérieure et pour un groupe interne fermé pour échanger ;  
2/ Un support écrit type Newsletter, richement illustrés, avec une information texte très simple et claire, afin de ne pas exclure les îles qui n'ont pas accès à internet. Publication à prévoir 2 fois/an.  
3/ Un séminaire régulier invitant tous les représentants des comités de gestion (représentation similaire à ce qui a été fait entre les 2 et 4 mai 2022) mais dans un format beaucoup plus simple, moins coûteux pour permettre d'organiser ces séminaires une fois par an. Il peut également être envisagés autant que de besoin, des ateliers thématiques (ex : crabes, balisage, gouvernance à revoir). La fréquence assez soutenue au cours des premières années du réseau pour lancer la dynamique pourrait l'être moins au cours des années suivantes
- Une délégation (tournante ?) pour représenter le réseau en PF, également au niveau de la France, de la région et à l'international. Cette délégation pourrait être formé des membres charismatiques et actifs.
- Un site web administré par la DRM s'avèrerait un bon outil pour communiquer, être la vitrine du réseau pour les élus, vis-à-vis de l'extérieur et surtout pour centraliser et banqueriser les informations des acteurs locaux de la gestion des ZPR (cf. « Quoi »).
- Des spots TV, pourquoi pas une série façon téléromans (qui est venu braconner dans ma ZPR ? Pourquoi ont-ils décidé de l'ouvrir alors que nous la maintenons nous fermée...), pourrait avoir un impact très fort sur la population, sachant qu'on estime à plus de 120 000 le nombre d'auditeurs en PF
- Au sein de chaque comité, une personne pourrait être en charge de la communication, appelée « référent communication » et au niveau de la DRM, un agent comme point focal appelé « chargé de communication ». Les référents rendraient compte régulièrement des activités et toutes informations intéressantes relatives à leur ZPR au chargé de communication, salarié de la DRM. Les référents des comités de gestion pourraient aussi échanger directement entre eux. Le chargé de communication s'occuperait de l'animation du réseau qui passe par la mise en place et l'alimentation d'outils de communication ;
- Des séminaires thématiques entre membres du réseau crabe, bécotiers, langoustes, etc.) ;

- Édifier une maison des ZPR/rāhui par archipel, qui permette d'échanger et de recenser les difficultés et les solutions (la mairie peut être ce lieu). Identifier un rapporteur par Comité de gestion, puis par archipel pour rapporter au réseau.

#### QUAND ?

- La communication peut commencer dès la fin de l'atelier
- Un séminaire/événement tous les ans est souhaitable.

### 3. Gestion, animation et financement du réseau

#### QUOI ?

Possibilités de demande de subventions auprès du Pays, des communes, de l'État (AFD, banque des territoires), de la CPS (Communauté du Pacifique), mécénat privé, fonds européens, OFB, IFRECOR, taxe environnementale (Pays), idée de création d'une taxe communale pour les activités touristiques (ex : en cas d'utilisation du lagon pour des activités touristiques, reversement d'une partie des bénéfices vers les communes pour cet objectif), ONG, etc.

#### QUI ?

- Une structure type syndicat mixte pour réunir les communes et les associations ayant une ZPR ;
- OU une association (type FAPE ?) ;
- OU un groupement d'intérêt public qui peut faire des demandes de financements privés plus importants.

#### COMMENT ?

- Des réunions en visioconférence ou en présentiel ;
- Rencontres et jumelages entre les communes et ZPR/rāhui.

#### QUAND ?

- Des visioconférences mensuelles et des rencontres semestrielles ;
- Proposition de rencontres 2 fois par an lors de *Matari'i i ni'ia* et *Matari'i i raro*.

### 4. Formations

#### QUOI ?

Des besoins en formation prioritaires ont été identifiés :

- **Formation juridique** : mieux comprendre les textes réglementaires, les expliquer et clarifier les compétences du comité et les limites de son action.
- **Formation en gestion** : mener une réflexion sur l'évolution du statut de chaque Comité de gestion, en présentant les options possibles avec leurs avantages et leurs inconvénients, notamment au regard de l'accès à des financements propres.
- **Formation en financement** : comment lever des fonds avec succès.
- **Formation sur le fonctionnement de l'écosystème marin et ses espèces**, en lien avec les savoirs traditionnels, en préalable à la mise en place d'une formation aux suivis participatifs des ZPR/rāhui :

partager les connaissances scientifiques sur l'écosystème marin, son fonctionnement, son état, les pressions existantes, le cycle de vie des poissons, le cycle lunaire, le nom des poissons. Il est recommandé de coupler cette formation avec une approche culturelle afin de confronter les savoirs scientifiques avec les savoirs traditionnels. Il a été mentionné l'intérêt de produire un lexique français/tahitien/paumotu/marquisien sur les espèces, les engins de pêche, et tout autres termes utiles à la bonne compréhension des ZPR.

- **Formation à la concertation / animation de réunions / s'exprimer en public**

### QUI ? QUAND ?

Le besoin sur la formation juridique et de gestion est à court terme, dès que possible. Elle pourrait être conduite par un juriste de la DRM assisté par un expert juriste extérieur. Concernant la formation à la recherche de financement, elle est sans doute à envisager dans un 2nd temps, une fois le statut du réseau déterminé. Sur ces volets, il est possible de regrouper plusieurs ZPR sur un même site pour mutualiser la formation.

Sur le volet écologie marine, la formation pourrait être dispensée par 1 ou plusieurs agents de la DRM et/ou une association et/ou un bureau d'étude. Sur le volet culturel, il convient de s'appuyer sur des sages et/ou des personnes ressources à identifier. Ce besoin de formation a été jugé important à court terme, afin de renforcer la compréhension de la ZPR et d'harmoniser les connaissances au sein des membres du comité de gestion comme au-delà. Dans un second temps, l'idée est de poursuivre cette formation sur la mise en place de suivis participatifs de la ZPR.

Pour la formation à la concertation / animation de réunions / s'exprimer en public, elle pourrait être dispensée par un expert dans le domaine, appuyé par des membres de Comité de gestion qui ont déjà suivi ce type de formation et qui pourront témoigner/partager avec les autres. A mutualiser entre plusieurs ZPR.

### D'autres besoins de formation ont émergé mais ont été jugés moins urgents :

- Animation du réseau ZPR : plutôt pour le groupe de travail ;
- Maîtrise des outils informatiques, notamment pour la bancarisation des données qui seraient collectées via les suivis participatifs ;
- Sécurité nautique / sécurité des pêcheurs ;
- Communication / sensibilisation / création de supports visuels.

## 5. Soutien au renforcement de la gestion des ZPR/rāhui membres du réseau

### Quoi ?

- Accompagnement technique du réseau sur plusieurs thématiques :
  - o Réglementation ;
  - o Administratif ;
  - o Rédaction des plans de gestion ;
  - o Art de convaincre (animation/concertation).
- Mutualiser les moyens techniques et humains (ex : techniciens) ;
- Mutualiser les ressources financières ;
- Faciliter la communication des ZPR/rāhui ;
- Développer des outils de gestion communs (ex : tableau de bord, indicateurs de gestion, évaluation de l'efficacité) ;
- Rassembler les contacts des membres du réseau et des acteurs des ZPR/rāhui ;
- Mutualiser les connaissances et les méthodes scientifiques et traditionnelles :

- Développer des méthodes et des outils communs (ex : suivi écologique, des usages et des pressions) ;
- Réalisation mutualisée d'inventaires par île ou archipel ;
- Faire des partenariats avec l'UPF ou organisation scientifique pour l'accueil de stagiaire ;
- Assurer la restitution et le partage des données ;
- Mettre en lien les connaissances scientifiques et traditionnelles.

### Qui ?

Le réseau et les ZPR membres.

### Comment ?

- Dédier un agent ou allouer le temps d'employés communaux ;
- Gouvernance partagée/tournante du réseau ;
- Partage d'expérience et des outils ;
- Rencontres régulières ;
- Mutualiser les techniciens ;
- Demandes de financement communes ;
- Développer un carnet d'adresse incluant les acteurs des ZPR (Tavana, pêcheurs, etc.) mais aussi le ministère, les agents du pays, les représentants d'associations et les organisations scientifiques.

## 6. Format du réseau

Les participants sont invités à réfléchir à un format de réseau, en utilisant des cartes comme un puzzle. Ils peuvent utiliser des cartes pré-écrites ou alors remplir eux même de nouvelles cartes. Le rapporteur synthétise et rapporte en plénière en fin de session les résultats des discussions.

*Photo ci-contre : exemple de construction de scénario en cours par les participants*

### Gouvernance/ Statut

Afin de simplifier les démarches administratives, un réseau informel a été proposé dans un premier temps, avec une perspective de se tourner vers un statut associatif à moyen terme, permettant notamment de faciliter la recherche de financements et la gestion des fonds.

Ce réseau informel pourra être géré par le Conseil du réseau, réunissant un représentant par archipel. Le Conseil aura un avis consultatif, sera force de proposition, mais n'aura pas de pouvoir décisionnel sur les ZPR/rāhui. Le Conseil du réseau se réunira 1 à 2 fois par an.

L'importance des sous-réseaux par archipel a été soulignée par un grand nombre de participants. Les sous-réseaux réuniront au moins deux représentants de chaque comité de gestion de chaque ZPR/rāhui de l'archipel, et se réuniront en fonction de besoins, au minimum une fois par an. Les sous-réseaux nommeront un représentant par archipel pour le Conseil du réseau.

### Format

L'importance d'avoir un coordinateur / animateur a été soulignée par l'ensemble des participants. Il a été également évoqué la possibilité d'avoir un bureau à Tahiti qui serait ouvert au public.



Plusieurs scénarios de financement du poste de coordinateur ont été évoqués :

1/ un poste de coordinateur financé par le Pays ;

2/ un poste de coordinateur « tournant » financé par les communes (30% d'un poste existant assurant les fonctions du coordinateur sur une année) ;

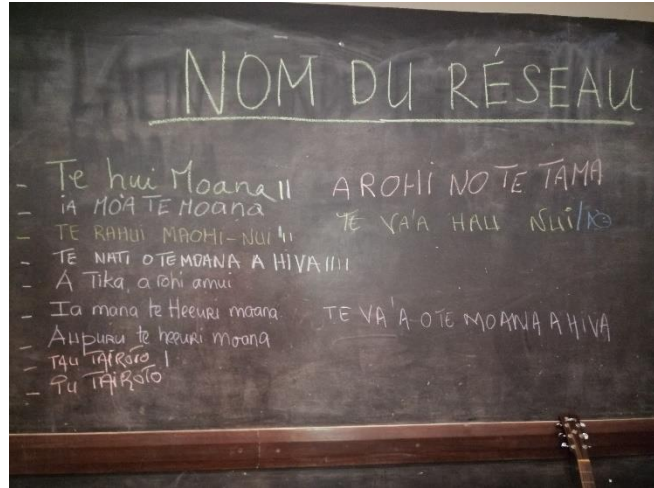
3/ un poste de coordinateur financé par une structure extérieure.

Un groupe de travail va être mis en place pour affiner les résultats de l'atelier et lancer les démarches pour la création du réseau (les participants ont été encouragés à se désigner s'ils souhaitaient être membre de ce groupe de travail initial).

## Quel nom pour notre réseau ?

Il a été proposé aux participants d'inscrire des noms de réseau sur le tableau. Le groupe de travail sur le réseau pourra s'inspirer de ces noms et les proposer au vote des membres. Les noms suggérés sont les suivants :

- *Te hui moana ;*
- *la mo'a te moana ;*
- *Te rāhui maohi-nui ;*
- *Te nati o te moana a hiva ;*
- *A tika, a rohi amui ;*
- *la mana te heeuri maana ;*
- *Aupuru te heeuri moana ;*
- *A rohi no te tama ;*
- *Te va'a hau nui ;*
- *Te va'a a o te moana a hiva ;*
- *Tau Taioto ;*
- *Pu Taioto.*



Les votes exprimés ne s'élevant qu'à 14 pour l'ensemble des participants, ils ne sont pas représentatifs et n'ont donc pas été communiqués au sein de ce rapport.

## Discussions sur les prochaines étapes

Une discussion entre l'ensemble des participants a permis de définir les prochaines étapes vers la construction du réseau. Voici les différentes étapes évoquées :

- Envoi du rapport de synthèse de l'atelier aux participants et acteurs du futur réseau ;
- Demandes d'autorisations par les personnes ressources pour être indiquées sur la liste de contacts et/ou comme membres du réseau ;
- Envoi de la liste de contacts à tous les acteurs du futur réseau ;
- Proposition de création d'un groupe de travail sur la base du volontariat, dont l'objectif sera de faire avancer la mise en place du réseau (nom, outils, statut, gouvernance, moyens de communication, etc.) et d'assurer le lien avec les membres. Les participants de l'atelier souhaitant participer ont indiqué leurs noms sur une liste. Un appel sera également lancé aux personnes n'ayant pas pu participer à l'atelier mais souhaitant s'investir dans le réseau ;
- Les membres du réseau valideront ensuite collectivement le nom, les objectifs, la gouvernance et le fonctionnement du réseau ;
- Le plan d'actions et prochaines étapes seront par la suite décidés collectivement, en fonction du modèle de gouvernance choisie.

## Discours de clôture par le ministre de la Culture, de l'Environnement, et des ressources marines

Monsieur le Ministre Heremoana Maamaatuaiahutapu a souligné l'importance de préserver nos lagons, et pour cela de mieux gérer nos côtes et nos rivières. Il a rappelé l'importance de revenir aux usages traditionnels et de respecter le lagon pour pouvoir permettre à nos enfants d'en bénéficier. Le Ministre a entendu le message des gestionnaires de ZPR/rāhui et s'engage à réfléchir aux solutions les plus adaptées, notamment par des moyens mis à disposition de la DRM.



### 3. Synthèse

---

Dans le cadre du programme PROTEGE, financé par le 11<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement (FED) au bénéfice des Pays et Territoires d’Outre-Mer (PTOM) du Pacifique et mis en œuvre par la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme Régional Océanien pour l’Environnement (PROE), la Direction des Ressources marines (DRM) a souhaité rassembler les acteurs des Zones de Pêche Réglementée (ZPR) des différents archipels de Polynésie française, à l’occasion d’un atelier permettant d’échanger sur les problématiques et les solutions mises en œuvre localement pour une gestion durable des ressources récifo-lagonaires. Le Comité français de l’Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN-CF) a été retenu pour assurer la logistique et d’animer cet atelier.

L’atelier territorial PROTEGE sur les ZPR de Polynésie française s’est tenu du lundi 2 mai à 8h au mercredi 4 mai 2022 à 12h30 au Tahiti Pearl Resort à Arue, Tahiti.

Cet atelier est le 1er rassemblement des gestionnaires des ZPR/rāhui de Polynésie française. A cette occasion, les ZPR ont été représentées de manière quasi exhaustive avec un à deux représentants par ZPR existantes, venus de tous les archipels. Le ministre Heremoana Maamaatuaiahutapu a été présent durant deux demi-journées.

Cinq ZPR ont présenté des cas concrets en partageant leurs expériences sur les thématiques de la gouvernance, concertation et animation des ZPR, de la cogestion des ressources marines, suivi participatif et évaluation des ressources, et de la surveillance participative, réglementation et contrôle. Des ateliers de travail collectif ont permis aux gestionnaires de ZPR/rāhui de réfléchir ensemble aux problématiques des ZPR/rāhui, de partager leurs expériences positives et négatives et d’échanger sur les bonnes pratiques de gestion. La liste des pratiques à cesser, conserver et créer dans les ZPR travaillée collégialement constitue une base sur laquelle les gestionnaires peuvent désormais s’appuyer.

Des interventions de gestionnaires ou acteurs de réseaux du Pacifique sont venus présenter leurs expériences respectives à Hawaii, aux Fidji et en Nouvelle-Calédonie, permettant aux participants de découvrir les initiatives et les cultures du Pacifique. En particulier, l’échange très émouvant avec Hawaii a été très inspirant et encourageant pour les participants.

Les participants ont affirmé leur attachement à l’héritage culturel polynésien et son importance pour la préservation des ressources marines. Ils ont également pu partager leurs traditions avec des chants et des danses tout au long de l’atelier, et particulièrement lors d’un temps dédié aux traditions des îles le deuxième jour de l’atelier (photos ci-dessous).

Les participants se sont mis d’accord sur l’intérêt de la création d’un réseau des gestionnaires de ZPR/rāhui. Le va’a (pirogue traditionnelle) a souvent été utilisé comme symbole du réseau. Des objectifs pour le réseau ont été proposés, intégrant la valorisation des traditions ancestrales, le partage d’expérience, de compétences et de connaissances, la préservation des ressources marines, la gestion terre-mer et la représentation des ZPR/rāhui auprès des acteurs et du grand public.

Des idées de format pour ce réseau ont également été proposées, dont un format informel au commencement dans un objectif de construire une structure type association dans le futur. Il est proposé de se doter d’un Conseil du réseau (regroupant des représentants par archipel) et des sous-réseaux par archipel (regroupant des représentants des Comités de gestion). Les participants s’accordent également sur la nécessité de se doter d’un coordinateur. Des idées d’activités du réseau sont proposées et des idées de nom pour le réseau sont lancées. Les participants ont décidé de lancer un groupe de travail pour réfléchir sur le plan du réseau (nom, format, gouvernance, lancement des activités). Ce groupe de travail devra travailler avec l’ensemble des acteurs du réseau et faire valider collégialement les décisions les plus importantes.

Prochaine étape : les personnes destinataires de ce rapport doivent valider :

- Leur souhait d’être ajoutées à la liste de contacts des ZPR /rāhui ;



- Leur volonté de suivre l'évolution du réseau ;
- Leur volonté de faire partie du groupe de travail.
- Coordonner avec leur commune la désignation d'un référent à contacter pour représenter sa ZPR / rahui en vigueur ou en projet

Le groupe de travail doit décider de la prochaine date de rencontre/visioconférence, avec le soutien de la DRM. En conclusion, cet atelier a été une réussite, insufflant un nouveau dynamisme inspirant pour la création, la gestion et



la mise en réseau des ZPR/rāhui en Polynésie française ; dynamisme sur lequel il convient désormais de capitaliser pour faire de ce réseau une réalité dans les mois et années à venir.

## Références

### Webographie:

<https://uicn.fr/>

<http://www.ressources-marines.gov.pf/>

<https://protege.spc.int/fr>

<https://kuahawaii.org/about/>

<https://lmanetwork.org/>

<https://www.service-public.pf/diren/>

<https://www.cen.nc/>

Supports des présentations des intervenants disponibles sur [ce lien](#)

### Rapport:

Zones maritimes réglementées en Polynésie française, 2021. Direction des ressources marines. 88p. Document à télécharger sur : <http://www.ressources-marines.gov.pf/cdi/depliants-livrets-guides/>

Govan, H., Aalbersberg, W., Tawake, A., and Parks, J. (2008). Locally-Managed Marine Areas: A guide for practitioners. The Locally-Managed Marine Area Network. Guide de soutien pour une gestion adaptative reposant sur les communautés disponible en français sur le lien suivant : <https://lmanetwork.org/wp-content/uploads/2021/08/Govan-et-al-2008-LMMA-Guide-pour-gestion-communaute.pdf>

### Annexes :

Annexe 1. Liste des participants

## Annexe 1 : Liste des participants

Nom	Prénom	Représentant de
<b>Représentants des ZPR / Rahui</b>		
<b>ATANI</b>	Herold	Commune associée de Pueu, Commune Taiarapu Est (ZPR adoptée)
<b>HAMBLIN</b>	Ueva	Commune associée de Tautira, commune de Taiarapu Est (ZPR adoptée)
<b>PEDUPEBE</b>	Eric	Commune associée de Tautira, commune de Taiarapu Est (ZPR adoptée)
<b>TAEREA</b>	Patrice	Commune associée de Tautira, commune de Taiarapu Est (ZPR adoptée)
<b>PEU</b>	Gassman	Commune de Punaauia (ZPR adoptée)
<b>FAATAU</b>	Irwin	Commune de Punaauia (ZPR adoptée)
<b>TEPAHAUAITAIPARI</b>	Heinui	Commune de Punaauia (ZPR adoptée)
<b>RIPA</b>	Marurai	Commune de Punaauia (ZPR adoptée)
<b>PERETIA</b>	Robert	Commune de Papara (ZPR adoptée)
<b>EHUMOANA</b>	Anatole	Commune de Papara (ZPR adoptée)
<b>ARAPARI-OPUU</b>	Hereiti	Commune de Moorea-Maiao (PGEM)
<b>VANE</b>	Solange	Commune de Moorea-Maiao (PGEM)
<b>BRYANT</b>	Jacky	Commune de Arue (ZPR adoptée)
<b>REGURON</b>	Karl	Commune de Arue (ZPR adoptée)
<b>BEGUET</b>	Teva	Tetiaroa (ZPR adoptée)
<b>MURPHY</b>	Hinano	Tetiaroa (ZPR adoptée)
<b>HATUUKU</b>	LOUIS	Commune de Tatakoto (ZPR adoptée)
<b>Maihiti</b>	Jean Luc	Commune de Tatakoto (ZPR adoptée)
<b>TEARA</b>	Leonne	Commune de Reao (ZPR adoptée)
<b>TEAKA</b>	Fanau alias Therese	Commune de Reao (ZPR adoptée)
<b>MASSE</b>	Armelle	Commune associée de Puohine, commune de Taputapuatea (ZPR adoptée)
<b>Ariitai Maono</b>	Djema	Commune associée de Puohine, commune de Taputapuatea (ZPR adoptée)
<b>AMIOT</b>	Serge	Commune de Tumara'a (projet de ZPR)
<b>OHU</b>	Nestor	Commune de Ua Huka (ZPR adoptée)
<b>YIP</b>	Calixte	Commune de Anaa (ZPR adoptée)
<b>TEVAEARAI</b>	Tepano	Commune de Anaa (ZPR adoptée)
<b>HAAPII</b>	Basile	Commune de Anaa (ZPR adoptée)
<b>TAPUTUARAI</b>	Reupena Samuel	Commune de Arutua (ZPR adoptée)
<b>MAI</b>	Amota	Commune de Arutua (ZPR adoptée)
<b>TETUA</b>	Edgar	Commune de Mataiva (ZPR adoptée)



<b>TIAHAU</b>	Fredy	Commune de Mataiva (ZPR adoptée)
<b>FRITCH</b>	Frédéric	Commune de Mahina (ZPR adoptée)
<b>QUINQUIS</b>	Bran	Commune de Mahina (ZPR adoptée)
<b>TEHEI</b>	Betty	Commune de Teva I Uta (ZPR adoptée)
<b>VERGNHES</b>	Clément	Commune de Teva I Uta (ZPR adoptée)
<b>DROLLET</b>	JOHN	Commune de Manihi (ZPR adoptée)
<b>MATA</b>	Judy	Commune de Manihi (ZPR adoptée)
<b>MARAEURA</b>	TAHUHU	Commune de Rangiroa (ZPR adoptée)
<b>WONG SANG</b>	Siméon	Commune de Rangiroa (ZPR adoptée)
<b>LE BIHAN</b>	Onyx	Commune de Faa'a (ZPR adoptée)
<b>AUBRY</b>	Joseph	Commune de Faa'a (ZPR adoptée)
<b>CHONG</b>	CLAUDE	Commune associée de Haapu, commune de Huahine (rahui)
<b>GIBERT</b>	Pitori	Commune associée de Haapu, commune de Huahine (rahui)
<b>TUMARAE</b>	Grégoire	Commune associée de Tefarerii, commune de Huahine (rahui)
<b>PEASE-CHICOU</b>	Samantha	Commune associée de Tefarerii, commune de Huahine (rahui)
<b>TANÉPAU</b>	Tihoti	Commune de Tubuai (ZPR en projet)
<b>PAIEA</b>	Tapu	Commune associée de Hitiaa, commune de Hitia'a O te Ra (ZPR en projet)
<b>VERNIER</b>	Emile	Commune associée de Hitia'a, commune de Hitia'a O te Ra (ZPR en projet)
<b>Invités de la région Pacifique</b>		
<b>MORLON</b>	Anaïs	Conservatoire d'espaces naturels
<b>ZEOULA</b>	Jonathan	Lyto Fishing
<b>CHANG</b>	Kevin	Kua Hawaii
<b>WANN</b>	Presley	Hui Maka'ainana o Makana
<b>MAILE</b>	Shannon	Kua Hawaii
<b>VIEUX</b>	Caroline	LMMA Network
<b>KOROIWAQA</b>	Isoa	FLMMA Network
<b>RAVONOLOA</b>	Kiniviliame	FLMMA Network
<b>RADIKEDIKE</b>	Pio	FLMMA Network
<b>SERU</b>	Tevita	FLMMA Network
<b>RAIBIRIKI</b>	Timoci	FLMMA Network
<b>BOKINI</b>	Sailasa	FLMMA Network
<b>VEITATA SAI QOROVARUA</b>	Atunaisa	FLMMA Network
<b>TAWAKE</b>	Alifereti	FLMMA Network
<b>Représentants des institutions de la Polynésie française</b>		
<b>MAAMAATUAI AHUTAPU</b>	Heremoana	Ministère de la culture, de l'environnement et des ressources marines en charge de l'artisanat
<b>FONG LOI</b>	Charles	Commission des ressources marines à l'Assemblée
<b>TAMA</b>	Varink	Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire

<b>MISSELIS</b>	Christophe	Ministère de la culture, de l'environnement et des ressources marines en charge de l'artisanat
<b>MARTRE</b>	Fanny	DIREN
<b>RAGADAS</b>	Engel	Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique
<b>COLOMBANI</b>	Gabriel	Bureau des Affaires Européennes
<b>CATTEAU</b>	Thierry	Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique